

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 19/07/2022 SLOW

ID : 037-200043065-20220707-2022_07_02-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 30 juin 2022

Date d'affichage :

Le 30 juin 2022

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA jusqu'au point VIII, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Gérard LETOURMY (suppléant de M. Pascal DUPRÉ), Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Michel CASSABÉ (suppléant de Mme Christine FAUQUET) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Marie-France HUREAU à Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Richard CHATELLIER à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Marie ARNOULT.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Rémi LEVEAU, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Richard CHATELLIER, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

Absent(s) : Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur José BONY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU

Délibération n°2022 – 07 – 02

Habitat- Logement

Subvention pour la gestion des hébergements d'urgence et logements temporaires communautaires par le CCAS d'Amboise

Madame GAUTHIER-BERDON, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu la décision n°2021-66 du 8 décembre 2021 relative à la Convention d'objectifs avec le CCAS d'Amboise ;

Vu la décision n°2022-50 du 23 juin 2022 relative à l'avenant n°1 à la Convention d'objectifs avec le CCAS d'Amboise ;

Vu l'avis favorable de la commission habitat-logement du 30 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juin ;

Considérant que la convention avec le CCAS d'Amboise pour la gestion des hébergements d'urgence et logements temporaires a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant ;

Considérant que la subvention globale est portée à 10 000 € selon la répartition suivante :

Part fixe	Part variable calculée en fonction du taux d'occupation annuel moyen des HU et des LT enregistré l'année N-1			
	Jusqu'à 25 %	De 26 % à 50 %	De 51 % à 75 %	76 % et plus
4 000 €	1 500 €	3 000 €	4 500 €	6 000 €

Considérant que l'annexe 9 du budget 2022 de la Communauté de communes prévoit une subvention de 5 000 € au CCAS d'Amboise ;

Considérant qu'il convient que le Conseil communautaire se prononce sur l'augmentation de la subvention allouée au CCAS d'Amboise pour la gestion des hébergements d'urgence et logements temporaires portée à 10 000 € maximum suite à l'avenant n°1 qui prolonge la durée de la convention de 6 mois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les demandes suivantes :

- **D'allouer** une subvention globale de 10 000 € au CCAS d'Amboise pour de la gestion des hébergements d'urgence et logements temporaires communautaire sur l'année 2022 (imputation 657362).

Le Président,

Thierry BOUTARD

